

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/5

18 mai 1998

(98-1955)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais/
français/
espagnol

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Déclaration distribuée par M. James W. Shaver
Secrétaire général
(en qualité d'observateur)

L'Organisation mondiale des douanes adresse ses sincères félicitations à l'Organisation mondiale du commerce pour le cinquantième anniversaire de la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'activité que déploie avec énergie l'OMC pour faciliter le commerce international traduit encore aujourd'hui la clairvoyance et la hauteur de vue manifestées par le GATT lorsqu'il a établi les règles internationales régissant le commerce mondial. En pilotant la mise en place des mécanismes progressifs conçus lors du Cycle d'Uruguay pour réduire les obstacles tarifaires au sein d'un système commercial multilatéral, l'OMC apporte un stimulant essentiel au commerce international en voie de mondialisation.

Cette réforme tarifaire se conjugue avec une dynamique propre à réduire dans l'environnement douanier les obstacles non tarifaires qui peuvent priver les économies nationales des avantages significatifs que procure la mondialisation du commerce. L'OMD et l'OMC collaborent pour améliorer l'efficacité des procédures douanières dans le monde entier de façon que l'intervention de la douane à l'échelon mondial soit bénéfique pour chacun des Etats souverains et facilite le commerce international.

Notre partenariat se caractérise par la mise au point d'instruments et de règles internationaux très efficaces et tels qu'au cours du nouveau millénaire, le rôle de la douane dans le commerce international sera simple, équitable et prévisible. Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'OMD, le Code sur l'évaluation du GATT/de l'OMC, les règles d'origine actuellement mises au point par l'OMD et l'OMC et la révision par l'OMD de la Convention de Kyoto pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers qui doit s'achever en 1999 se conjugueront pour fournir à l'ensemble des 146 administrations des douanes membres un modèle propre à réduire les entraves inutiles qui nuisent aux échanges internationaux licites.

Le Directeur général de l'OMC, M. Ruggiero, a déclaré récemment: " nous devons tirer parti des vertus égalitaires des technologies sans frontières afin de permettre aux pays moins développés d'accélérer radicalement leur développement humain et économique". L'OMD partage l'avis de M. Ruggiero et, compte tenu des compétences qui lui sont propres en matière de commerce international, elle veut être un partenaire à part entière de l'OMC et des autres organisations internationales pour aider les pays moins développés.

En l'occurrence, ce partenariat favorisera la création de richesses et garantira la collecte des recettes budgétaires, deux éléments essentiels à la mise en place d'une solide infrastructure sur laquelle les nations pourront asseoir leur prospérité et leur développement.

L'inquiétude croissante qu'inspirent à l'échelon international les conséquences de plus en plus graves de la criminalité transnationale soulève des interrogations concrètes dans le domaine de la facilitation du commerce. De nombreux Etats et organisations internationales se disent préoccupés par le trafic de la drogue, la fraude commerciale, le trafic des matières nucléaires et des autres produits qui mettent en danger l'environnement, le commerce des espèces menacées d'extinction, la contrebande des êtres humains et les autres activités criminelles qui étendent leur emprise au-delà des frontières.

La protection de la société que forment les citoyens du monde conservera probablement dans un avenir prévisible une importance primordiale pour les administrations des douanes de nombreux Etats. Il n'y a là rien de nouveau - les gouvernements ont toujours utilisé la douane pour faire barrage contre les risques de cette nature, mais leurs exigences et les impératifs de politique générale se font plus pressants à mesure que les Etats cherchent à protéger et isoler leurs ressortissants des conséquences et de l'ampleur des nouvelles menaces qui pèsent sur eux. La douane est l'institution sur laquelle les gouvernements s'appuient pour affirmer leur souveraineté aux frontières.

Il est paradoxal que la gestion de ces risques alarmants offre en soi à la douane une occasion unique d'apporter une contribution majeure à la facilitation du commerce. En effet, les dispositifs de nature à favoriser l'application de la loi en s'appuyant sur une conception intelligente et moderne de l'évaluation du risque se conjuguent avec les innovations les plus récentes de l'informatique et l'application des pratiques reconnues comme étant les meilleures à l'échelon international pour apporter une contribution essentielle à la création d'un environnement commercial efficace sur le plan mondial. Ces techniques, qui reposent sur une sélection dont le moteur est l'information, sont telles que l'intervention de la douane contribue à garantir la sécurité des pays tout en facilitant l'acheminement dans les meilleurs délais des envois licites aux frontières. Les techniques douanières modernes facilitent également l'instauration d'une concurrence à armes égales dans le commerce mondial par une application efficace et équitable des règles du commerce international.

La mission de la douane est complexe et repose sur des relations d'interdépendance critiques dont l'alliance entre contrôle et facilitation est la plus importante. Les préoccupations qu'inspire la criminalité transnationale ne réduisent aucunement les aspirations en faveur de procédures douanières simplifiées, rapides, peu coûteuses et efficaces dont les ministres se sont fait l'écho avec tant de pertinence dans la Déclaration ministérielle de Columbus de la CNUCED sur l'efficacité commerciale. En réalité, elles n'en rendent que plus urgente la recherche de solutions permettant à la douane d'identifier les transactions douanières qui présentent des risques sérieux et de réagir en conséquence tout en réduisant les interventions à l'égard des entreprises et des voyageurs en règle avec la loi.

Dans certains cas, la réforme nécessaire pour que les administrations des douanes parviennent à mettre effectivement en oeuvre des instruments internationaux et reconnus, des solutions informatiques et les pratiques jugées les meilleures les conduit à faire jouer les synergies entre plusieurs éléments pour se restructurer. Des lois modernes, une politique des ressources humaines assortie de programmes d'éthique, des structures reposant sur des bases solides, une culture imprégnée de l'esprit de service et l'emploi de techniques de vérification

